



## **Aménagement d'épreuves (handicap, incapacité temporaire...)**

Les candidats aux examens, présentant un handicap ou une incapacité temporaire, peuvent effectuer une demande d'aménagements d'épreuves.

Pour cela, il convient d'utiliser les formulaires téléchargeables sur cette page.

Cette procédure ne concerne que les examens organisés par le Rectorat de l'académie de Nantes. Pour les diplômes universitaires ou les examens organisés par d'autres ministères (Agriculture, Santé, Affaires Maritimes, Travail, Jeunesse et Sports, etc.) ou d'autres organismes (chambres des métiers, chambres de commerce, etc.), il convient de s'adresser aux services de ces différentes structures.

### **Pour les candidats scolarisés dans un établissement**

---

Les formulaires complétés ([formulaire de demande](#) + [formulaire médical](#)) sont transmis au chef d'établissement qui complète la demande avec le [formulaire établissement](#), avant de transmettre l'ensemble du dossier pour instruction au Bureau en charge de l'examen correspondant à la Direction des Examens et Concours du Rectorat.

### **Pour les candidats individuels (y compris CNED)**

---

Les formulaires complétés ([formulaire de demande](#) + [formulaire médical](#)) sont à adresser au Rectorat, à la Direction des Examens et Concours (DEC) qui en assure la transmission au médecin désigné par la CDAPH du département de résidence.

M.A.J. le 17/11/2020

### **Dans cette rubrique**

---

- [Actualités des examens](#)
- [Baccalauréats](#)
- [Diplômes post-baccalauréat](#)
- [Diplômes professionnels](#)
- [Diplômes de fin de collège](#)
- [Autres examens](#)
- [Formulaires](#)
- [Aménagement d'épreuves](#)
- [Vos questions](#)
- [Gestion des missions et frais d'examens/concours](#)
- [Résultats d'examens](#)

### **Documents à télécharger**

---

- [Formulaire de demande](#)
- [Formulaire médical](#)
- [Formulaire établissement](#)
  
- [Formulaire de demande \(candidats individuels\)](#)